

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - B.P. : 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

DIRECTION DES AFFAIRES DOMANIALES ET CADASTRALES

(Avis de demande d'immatriculations)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua, Blitta, Sokodé et Vo.

Suivant réquisition, n° 23069 déposée le 29 - 01 - 2002, M. d'ALMEIDA Amah Gotty, profession : agent commercial, demeurant à Avépozo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 ha 77 a 11 ca, situé à Assahoun - Ablamé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpégbé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété TONOU Koudzodzi, au Sud par la collectivité KPELASSI et la propriété TONOU Koudzodzi et à l'Est par la propriété ADOKPA Sowolo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23496 déposée le 22 - 08 - 2002, Mme LETOU Yawa Elom, profession : employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 92 ca, situé à Lomé Sanguéra Kopégan, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ZOGLI Gada et à l'Est par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33891 déposée le 18 - 07 - 2011, Mme SODJI Ahlimba, épouse SANVEE, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Aného, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 02 ca, situé à Aného Dégbénu Guen-Vémé, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété ATTIOGBE Ida, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33892 déposée le 18 - 07 - 2011, Mme Nana Ahlimba, née SODJI, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Aného, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 08 ca, situé à Aného Nlessi, préfecture des Lacs et borné au Nord par la route nationale Lomé-Aného, au Sud par une rue en projet de 18 m, à l'Est par une réserve à lotir après remblai et à l'Ouest par un passage de 5 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33893 déposée le 18 - 07 - 2011, Mme Nana Ahlimba, née SODJI, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Aného, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 02 ca, situé à Aného Adjégan, préfecture des Lacs et borné au Nord par le lot n° 363, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est par le lot n° 369 et à l'Ouest par le lot n° 368 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34120 déposée le 26 - 08 - 2011, M. PIDABI Pawoubadi, profession : administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Télessou et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBODEKA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35650 déposée le 08 - 06 - 2012, M. METO Donatien Agbétohou, profession : soudeur, demeurant et domicilié à Tsévié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 82 ca, situé à Tsévié Xetsiavi, préfecture de Zio et borné au Nord par la route nationale n° 4 Tsévié-Tabligbo, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots 8, 9 et 8 C respectivement.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36325 déposée le 09 - 10 - 2012, M. GREUILLET Léon Marcel, profession : directeur de société, demeurant à Lomé Baguida et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par les lots N° 388 et 389, au Sud par les lots n° 394 et 395, à l'Est et à l'Ouest par les rues de 16 m et 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36335 déposée le 12 - 10 - 2012, Mme AGBOKOU Ayawa Djinedjowo, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 41 a 60 ca, situé à Tsévié Dalavé Tounoukouti, préfecture de Zio, connu sous le nom de Havé et borné au Nord par la route Tonoukouti Avéta et la collectivité KODEGOU BOUSSOU, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité HONOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36361 déposée le 16 - 10 - 2012, M. BRUCE Koffi Ahlon Ko, profession : médecin, demeurant à Lomé Doulassamé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 49 a 70 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Kové, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dzigbé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la collectivité AVISSEY et à l'Ouest par la route Légbassito-Sanguéra et le surplus de la collectivité AVISSEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36385 déposée le 18 - 10 - 2012, M. SOGBO Kossi A. Lébenin, profession : agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 24 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Daliko, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété ZIGAN Sodogan, au Sud par la propriété ADJALLE Suku Yao Mensah et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36432 déposée le 25 - 10 - 2012, M. AVEGNON Agbetoglo Yao, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 62 a 75 ca, situé à Lomé Aflao Akato, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Viépé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36434 déposée le 25 - 10 - 2012, M. AVEGNON Koffi Amenuvé, profession : étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 97 ca, situé à Lomé Aflao Akato, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Viépé et borné au Nord et à l'Est par la propriété APENOU, au Sud par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36442 déposée le 30 - 10 - 2012, M. BESSOU-KPEGLO Kokou Djigbodi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 76 ca, situé à Lomé Kangni-Kopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kangni-Kopé et borné au Nord par une rue de 34 m, au Sud par le lot n° 121, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 120 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36457 déposée le 05 - 11 - 2012, M. SIPOKPEY Kouadjo Sénah, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 01 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Fiovie, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par une rue de 18 m et à l'Ouest par les lots n° 1041 et 1042.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36459 déposée le 05 - 11 - 2012, Mlle RAMANOU Mawussi Adétayo, profession : agent de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 54 a 65 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Fidokpui, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fidokpui et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 24 m, à l'Est par la propriété de LIMA O Yaya Banka et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36458 déposée le 05 - 11 - 2012, M. SANI Machoudi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la voie express de 50 m, à l'Est par le lot n° 1102 et à l'Ouest par les lots n° 1104 et 1106.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36463 déposée le 7 - 11 - 2012, M. HOUNAKEY Akakpo Kossi, profession : avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, situé à Lomé Tokoin hôpital, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Protestant et borné au Nord-Est par la propriété de Womitsoé, au Sud-Est par une rue de 14 m, au Nord-Ouest par MAPE Yadjabroum et au Sud-Ouest par la propriété de MODJRO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36470 déposée le 8 - 11 - 2012, M. N'DANOU Yao Prosper, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 159 ha 19 a 75 ca, situé à Tovégan Hekpé, préfecture de l'Avé, et borné au Nord par la collectivité AGBA, au Sud par l'EPP HEKPE, la route HEKPE-GAPE-ALAKPA, la collectivité EKPE, à l'Est par les propriétés de AZIAWODO Kossi ; AFATSAO Lucas et à l'Ouest par les collectivités ATAMGNA Ameyo, EKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36473 déposée le 8 - 11 - 2012, Mme REINHOLD Akouélé, épouse AGBODJAN, profession : infirmière, demeurant à Lomé rue de l'OCAM et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 20 ca, situé à Lomé Lomé Bè-Kpota, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le Boulevard du Zio, au Sud par le lot N° 27, à l'Est par la propriété de AFAWOUBO-HOTOUNOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36487 déposée le 12 - 11 - 2012, M. ACQUESON Adoté, profession : gérant, demeurant à Lomé agbalépédo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 28 a 80 ca, situé à Tsévié Davié Tekpo, préfecture de Zio, et borné au Nord-Ouest par la route Assomé-Kovié, au Nord-Est, au Sud-Est et au Sud-Ouest par la collectivité DJOBOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36488 déposée le 12 - 11 - 2012, M. SOGA Adjété, profession : commerçant, demeurant à Lomé Kégué et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Tokoin Kélégou, préfecture du Golfe, et borné au Nord-Est par le lot 1485 bis, au Sud-Est par le lot 1486 bis, au Nord-Ouest par le lot 1484 bis et au Sud-Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36491 déposée le 12 - 11 - 2012, M. BALATE Mikidjiébé, profession : commissaire de police, demeurant à Lomé agoè Démakpoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 12 a 52 ca, situé à Tsévié Agbélouvé Kpevego, préfecture de Zio, connu sous le nom de Bégbé et borné au Nord-Ouest, au Nord-Est par MASSEGNA Kokou, au Sud-Est par LAMBONI Daménougamé et au Sud-Ouest par la propriété de KLOVE Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36493 déposée le 13 - 11 - 2012, M. FOLI Sodé René, profession : revendeur, demeurant à Lomé Adamavo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 42 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud à l'Est et à l'Ouest par AHADJI Gbessoussi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36494 déposée le 13 - 11 - 2012, Mme WOGOMÉBOU Ablavi Julienne, profession : revendeuse, demeurant à Adamavo et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 51 ca, situé à Lomé Baguida Sud-Ouest, préfecture du Golfe, connu sous le nom de la Détente et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des lots n° 192 ; 191, 194 et 195.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36495 déposée le 13 - 11 - 2012, M. ASSAGBA Folly, profession : géomètre, demeurant à Adakpamé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Tsévié Lébé Lowoè, préfecture de Zio, connu sous le nom de Zogbedji et borné au Nord et à l'Est par des rues de 20 m et 14 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBODANA. Agboguidji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36498 déposée le 15 - 11 - 2012, Mme DOGBE Ayélé Mawouena, profession : clerc d'avocat.

demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Segbé-Zanvi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zanvi et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de KPATA Kodzo Kotoka et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. DOGBE Kodjovi Têko et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36499 déposée le 15 - 11 - 2012, Mme DOGBE Ayélé Mawouena profession : clerc d'avocat, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Lomé Aflao Segbé-Zanvi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zanvi et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de NOUWATI Komlan et au Sud par la route Segbe AKATO Demé

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36503 déposée le 16 - 11 - 2012, Me ATAYI Amaté Madjé, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 71 a 93 ca, situé à Lomé Aflao Akato Avoémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Avoémé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16 m, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36504 déposée le 16 - 11 - 2012, Mme DOS-REIS Djondjin Mawulawoè, profession : employée

de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 94 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozoé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ALANGAN Sofanhoun et au sud par la collectivité GAKPE Kosou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36505 déposée le 16 - 11 - 2012, M. DJOSSOU Komlanvi, profession : électricien rebobineur, demeurant à Lomé Nyékonakpoè et domiciliée à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble Urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 50 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Totsi Nyivémé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par les lots n° 37D et 40, à l'Est par les lots n° 37c et 38 et à l'Ouest par le lot n° 37A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36506 déposée le 20 - 11 - 2012, M. AMADOS DJOKO Kodjo Dédéto profession : agent des impôts, demeurant à Lomé Agbalépédo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 49 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Viépé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOUMAKO et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36507 déposée le 20 - 11 - 2012, Mme BISSANG Némé, épouse KPATCHA, profession : agent

des impôts, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 35 ca, situé à Lomé Légbassito Ahonkpoè, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TEKPA AWOUDJA et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36508 déposée le 19 - 11 - 2012, M. MISSISSO Atsou Mawulolo, profession : comptable à la BCEAO, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBODOVI TEKPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36510 déposée le 20 - 11 - 2012, M. AYIVON Kokou, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 27 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé Ekpo Wessomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ekpo Wessomé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AYIVON et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36512 déposée le 22 - 11 - 2012, M. KOSSI Kokou, profession : géographe urbain, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses

droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 93 ca, situé à Lomé Aflao-Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpodzi et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ASINYO, au Sud par la propriété AGBASSA et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36519 déposée le 20-11-2012, M. AGBAVON Komlan Simon, profession : architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord et à l'Ouest par des lots non dénommés, au Sud par une rue de 20 m et à l'Est par le lot n° 1363.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36521 déposée le 20-11-2012, Mme SOSSOU Hessi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 97 a 79 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Kognito, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kognito et borné au Nord par la propriété FETOR Adoati, au Sud par la propriété GOZAN Afangbédjé, à l'Est par la collectivité TETEI et à l'Ouest par la collectivité AZAN MALAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36523 déposée le 22-11-2012, M. da SILVEIRA Séwa Sénam, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit,

jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 40 ca, situé à Lomé Agoènyivé Cacavelli, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavelli et borné au Nord par le lot n° 269, au Sud par le lot n° 271, à l'Est par le lot n° 268 et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36524 déposée le 21-11-2012, M. JOHNSON Assiédu, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 89 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vodike et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DZISSEKO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36525 déposée le 21-11-2012, Mlle ASSOKI Padawè, épouse AGBENDA, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 62 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Atsarwedo et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété MIDODJI Koffi, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36526 déposée le 21-11-2012, Mme KOMLAN Ablavi, profession : ménagère, demeurant

et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 92 ca 98, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi Cacavelli et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot n° 446B, à l'Est par les lots n° 446C et 447 et à l'Ouest par le lot n° 445.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36529 déposée le 21-11-2012, Mme AMOUSSOU Afiavi Ahoefa, profession : coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togblékopé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMOUZOU Mivélessomé et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36530 déposée le 21 - 11- 2012, M. AKPO GNANDI Okate, profession : économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 08 ca, situé à Tsévié Kpomé Dzogblakopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dzogblakopé et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est par la propriété de la collectivité GAVI et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36531 déposée le 21-11-2012, M. DJATO Maléklaba, profession : gestionnaire, demeurant

et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 50 ca, situé à Lomé Agoényivé Gbonvé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AGBOHOUN Séklé, au Sud par une rue de 50 m et à l'Ouest par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36532 déposée le 21-11-2012, Mme GERALDO Karimatou, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Zanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dzigbé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité GADA et au Sud par la ligne de la haute tension Lomé-Kpalimé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36539 déposée le 22-11-2012, M. AMEDOME Edem Koffi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 22 a 68 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par les lots n° 436, 439 et 440 au Sud par la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'Est par le lot n° 462 et à l'Ouest par le lot n° 4464.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36540 déposée le 22-11-2012, M. AMEDOME Edem Koffi, profession : directeur de société,

demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 24 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 464A et 466A, au Sud par le lot n° 490, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par les lots 486 et 487.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36541 déposée le 22-11-2012, M. KOSSI Kokou, profession : géographe urbain, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Bè Attiégu, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiégu et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AHLIDJA et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36543 déposée le 22-11-2012, Ets OLIP représenté par M'BEBI Yabimme, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 a 59 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Devuiné et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMEDAHEVI et à l'Est par la ligne de la moyenne tension.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à l'Ets OLIP et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36544 déposée le 22-11-2012, M. PEBOU Naousson, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant

de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 10 ca, situé à Lomé Agoènyivé Fiové Démakpoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové Démakpoè et borné au Nord par le lot n° 1695, au Sud par le lot n° 1697, à l'Est par le lot 1696B et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36545 déposée le 22-11-2012, M. KADANGA Bagoubadi, profession : administrateur des finances, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord par la collectivité AKOLIPO, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété BEDJEYA Aklesso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36546 déposée le 22-11-2012, Mme GNASSINGBE Biwizibè, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 38 a 99 ca, situé à Lomé Agoènyivé Atchanvé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atchanté et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les rues de 16 m chacune et au Sud par une RA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36547 déposée le 22-11-2012, M. GBATI Napo, profession : géomètre, demeurant à

Agoènyivé Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 03 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SOMALI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36548 déposée le 22-11-2012, M. GBATI Napo, profession : géomètre, demeurant à Agoènyivé Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété VLOE, à l'Est et à l'Ouest par la propriété VIZA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36549 déposée le 22 - 11 - 2012, M. GBATI Napo, profession : géomètre, demeurant à Agoènyivé Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 92 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio et borné au Nord par VLOE, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par les propriétés VIZA Danyéhoé et VLOE et à l'Ouest par une R. A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36550 déposée le 22 - 11 - 2012, M. GBATI Napo, profession : géomètre, demeurant à Agoènyivé Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété VIZA et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36551 déposée le 22 - 11 - 2012, Mme DOGNON Akofa, profession : informaticienne demeurant à Agoényivé Logopé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kladjemé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SOMALI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36552 déposée le 22 - 11 - 2012, M. FIOGBO Koffi Théophile, profession : projecteur-architecte, demeurant à Lomé Klikamé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 57 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot N° 67 B, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par un passage de 6 m et à l'Ouest par le lot 65 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36554 déposée le 23 - 11 - 2012, Mme DOSSÈH Tchotchovi, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Aneho, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 10 ca, situé à Lomé Totsivi-Gbonvé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par les lots N° 35, 37 A et une rue de 16 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par les lots N° 39 B - 41, 42 et à l'Ouest par le lot N° 34.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36555 déposée le 23 - 11 - 2012, M. ABOUDOULAYE Hamadou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité nigérienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sivédomé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité HOLOAVLA, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m et 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36558 déposée le 23 - 11 - 2012, Mme BELLO Salamatu, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots N° 4, 5 et 1.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36559 déposée le 23 - 11 - 2012, M. NAKOTE Tibé, profession : inspecteur des douanes, demeurant à Agoényivé Adjougba et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise,

togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 37 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adjougba et borné au Nord par la route Agoè-Nyivé Adjougba, au Sud par le lot 1026, à l'Est par le lot 1024 B et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36560 déposée le 23 - 11 - 2012, M. NAKOTE Tibé, profession : inspecteur des douanes, demeurant à Agoènyivé Adjougba et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 23 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adjougba et borné au Nord et à l'Ouest par le lot 464 A, au Sud par une rue de 20 m et à l'Est par une rue de 466.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36561 déposée le 23 - 11 - 2012, M. NAKOTE Tibé, profession : inspecteur des douanes, demeurant à Agoènyivé Adjougba et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 40 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Kitidjan, préfecture du Golfe et borné au Nord-Est par le lot 1356, au Sud-Est par le lot 1366, au Nord-Ouest par le lot 1365 A et au Sud-Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36562 déposée le 23 - 11 - 2012, M. NAKOTE Tibé, profession : inspecteur des douanes,

demeurant à Agoènyivé Adjougba et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 38 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Adjougba, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots N° 1220, 1221 et 1219 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36563 déposée le 23 - 11 - 2012, M. NAKOTE Tibé, profession : inspecteur des douanes, demeurant à Agoènyivé Adjougba et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 05 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Atsanvé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots N° 542, 546 B, 545 et 547 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36564 déposée le 26 - 11 - 2012, M. KADJE Comla Luku, profession : ingénieur des ponts et chaussées, demeurant à Lomé Kégué et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36 a 54 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots N° 88 et 89, au Sud par les lots N° 527 A et 528 B, à l'Est par le boulevard du Haho et à l'Ouest par le lot N° 521 A et une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36566 déposée le 26 - 11 - 2012, Mme DIGNI Laure, épouse MARCHIVE, profession : secrétaire- assistante, demeurant à Kodjoviakopé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 79 ca, situé à Aneho Kossi Agbavi, préfecture des Lacs et borné au Nord par la collectivité SAKPONOU, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MENSANH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36568 déposée le 26 - 11 - 2012, M. KLOUTSEY Komlan Timothée, profession : retraité, demeurant et domicilié en Côte d'Ivoire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 66 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Yokoè, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de ATILE Komlan, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot N° 8 B et à l'Ouest par le lot N° 7.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36569 déposée le 27 - 11 - 2012, M. ZOUMAVOR Kodjo N'naakodé Agbenyowou, profession : contrôleur de classe exceptionnelle, demeurant et domicilié à Hayibor, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 22 ca, situé à Lomé Adidogomé Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot N° 26, au Sud par le lot N° 28, à l'Est par les lots N° 29 et 30 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36570 déposée le 27 - 11 - 2012, M. DICK Abalo Ayaovi, profession : agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 48 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AGOH Kokou, au Sud par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36574 déposée le 27 - 11 - 2012, M. GOTO Komlan, profession : juriste d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 48 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Logoté, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADAKOU et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36575 déposée le 27 - 11 - 2012, M. YONGUE Minkiname, profession : agent de sécurité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 85 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot N° 1111, à l'Est par le lot 1113 et à l'Ouest par les lots N° 1108, 1109 et 1110 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36576 déposée le 27 - 11 - 2012, M. TOBI Mensah Kpoti, profession : retraité, demeurant à Lomé Bè-Kpota et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 82 ca, situé à Lomé Tokoin Bè-Kpota, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété KAGLA, au Sud par l'emprise du chemin de fer, à l'Est par la rue des GUEPIERS de 14 m et à l'Ouest par la propriété SOSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36577 déposée le 27-11-2012, M. FIAWOO Kokou Eméfa Sénam, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 54 ca situé à Aného Kpessi, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par la collectivité AKOTO AGBOKOU, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36578 déposée le 27 - 11 - 2012, Mme NAGBE Tinin, profession : ménagère, demeurant à Agoè et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 a 53 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio connu sous le nom de Trélenkpoémé et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m, 16 m et 14 m respectivement.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36579 déposée le 27 - 11 - 2012, Mme NAGBE Akua Tinin, profession : ménagère, demeurant à Agoè et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 00 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio connu sous le nom de Doglové et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par ASSIMADI Yao et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36580 déposée le 27 - 11 - 2012, Mme NAGBE Akua Tinin, profession : ménagère, demeurant à Agoè et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 46 a 29 ca, situé à Tsévié Davié Noudjonui, préfecture de Zio et borné A : au Nord, au Sud, à l'Est par les rues de 16 m, 14 m, 18 m et à l'Ouest par la collectivité ATIPOUPOU, B : Nord, au Sud, à l'Ouest par des rues de 16 m, 14 m, 18 m et à l'Est par la collectivité ADOUVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36581 déposée le 27 - 11 - 2012, Mme NAGBE Akua Tinin, profession : ménagère, demeurant à Agoè et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 22 a 62 ca, situé à Tsévié Assomé Djigblé, préfecture de Zio et borné au A : au Nord-Ouest, au Sud-Ouest, au Sud-Est par des rues de 14 m chacune et au Nord-Est par la collectivité AHOVI, B : au Nord-Ouest, au Nord-Est, au Sud par des rues de 14 m chacune et à l'Est par la collectivité AHOVI, C : au Nord-Ouest par la collectivité AHOVI, au Nord-Est, au Sud-Ouest et au Sud-Est par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36583 déposée le 28 - 11 - 2012, M. NAYO Yawb Evenunyé, profession : comptable, demeurant à Lomé Lomégan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 77 ca, situé à Lomé Sanguéra Konhé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par la collectivité DOVON, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par une intersection de plusieurs routes.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36584 déposée le 28 - 11 - 2012, M. SODJEDE Kokou Fogan, profession : comptable, demeurant à Baguida et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 05 ca, situé à Lomé Baguida Avépozo, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par GBONFOU et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36585 déposée le 28 - 11 - 2012, M. TANYAMI Komi Tchaa, profession : agent des douanes, demeurant à Agoè-Nyivé Assiyéyé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 29 ca, situé à Tsévié Dalavé Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpotavé et borné au Nord, au Sud par la propriété de BARBOZA O. Saïbou, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36586 déposée le 28 - 11 - 2012, Mme ENILOLOBO Koassi, née ADJAVOU, profession : ménagère, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 59 ca, situé à Lomé-Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par les lots n° 74, 77, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par les lots n°s 71, 72 et 73.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36587 déposée le 28 - 11 - 2012, M. ADJAVOU Sitou Akollissé, profession : cadre de banque, demeurant à Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lomé-Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord-Est par les lots n°s 74 et 75, au Sud-Est par le lot n° 72, au Sud-Ouest par une rue de 16 m et au Nord-Ouest par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36588 déposée le 28 - 11 - 2012, Mme ATOHOUN Améyo, épouse ADJAVOU, profession : revendeuse, demeurant à Agoè-Nyivé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 21 ca, situé à Lomé-Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 24 m, au Sud-Ouest par les lots n°s 70 et 71, au Sud-Est par le lot n° 75 et au Nord-Est par le lot n° 76.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36592 déposée le 29 - 11 - 2012, M. YARK Damehane, profession : officier de la gendarmerie, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 ha 83 a 81 ca, situé à Tsévié Agbélouvé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dadoukpé et borné au Nord par la propriété de YARK Damehame, au Sud par l'emprise du ruisseau d'Adoukpé, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DZOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36593 déposée le 29 - 11 - 2012, M. YARK Damehame, profession : officier de la gendarmerie, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 ha 55 a 33 ca, situé à Tsévié Agbélouvé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dadoukpé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DZOKOU et au Sud par la propriété de YARK Damehame.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36595 déposée le 30 - 11 - 2012, M. EKLOU Kokouvi Gbadzi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 06 ca, situé à Lomé Sanguéra Madjikipéto,

préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de GATIGLO Akey Kwami, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m et 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36596 déposée le 03 - 12 - 2012, Mme GBODUI Afi Mokpokpo, profession : ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à Lomé Sanguéra Fozui, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par AHOLOU Agbodjissodé, au Sud par la propriété de GILBERT et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36598 déposée le 03 - 12 - 2012, M. FARE-TASSA Tchédre Nessao, profession : déclarant en douanes, demeurant à Lomé Avé Maria et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé-Aflao Ségbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ADJIBOLO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36599 déposée le 03 - 12 - 2012, M. LAMBONI Damenoungame, profession : Topographe dessinateur, demeurant à Agoè-Nyivé Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 68 ca, situé à

Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Danlimé et borné au Nord par NUDJAGO Koumah, au Sud par un passage de 4 m, à l'Est par une voie rapide de 50 m et à l'Ouest par la propriété de GAMADEKOU Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36600 déposée le 03 - 12 - 2012, Mlle EDEOU Yowoudéma, profession : comptable financier, demeurant à Lomé Avénou et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 39 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Adjougba, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ATCHON et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36601 déposée le 03 - 12 - 2012, M. ALEDI Pidang, profession : ingénieur, génie électrique, demeurant à Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 84 ca, situé à Tsévié Davié Zogbé, préfecture de Zio et borné au Nord-Ouest par une rue de 16 m, au Sud-Ouest par la propriété de GOMASSI Komlan, au Nord-Est par la propriété de ALI Kokou, et au Sud par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36602 déposée le 04 - 12 - 2012, M. TAIROU Mohamadou, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise

d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 59 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Apédomé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 18 m, au Sud par la propriété de ADOYI Aïcha, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36604 déposée le 04 - 12 - 2012, M. ISSIFOU Samata, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 31 ca, situé à Lomé-Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 13 A, au Sud par le lot n° 14, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36605 déposée le 04 - 12 - 2012, M. DEGBESSE Akouété, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Lomé-Aflao Téléssou, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AMEGANDJIN et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36606 déposée le 05 - 12 - 2012, M^e Mohamed TCHASSONA Traoré, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 95 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè -

Apenyigbui et borné au Nord - Ouest, Sud - Ouest et au Sud - Est par les lots des n° 702, 710, et 704 et au Nord - Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TCHATCHASSE Ali et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36607 déposée le 6 - 12- 2012, M. AYEDJI Kossi, profession : inspecteur des douanes, demeurant à Nukafu et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 17 ca, situé à Tabligbo, préfecture de Yoto et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des rues de 14 m, 12 m et 20 m et à l'Ouest par la propriété de ADEFON Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36608 déposée le 06 - 12- 2012, M. AYEDJI Kossi, profession : inspecteur des douanes, demeurant à Lomé Nukafu et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 a 50 ca, situé à Tsévié Davié Tekpo, préfecture de Zio et borné au Nord-Ouest, au Nord-Est, Sud-Est par des rues de 14 m chacune et au Sud-Ouest par la propriété de EPEY Dotsè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36609 déposée le 6 - 12- 2012, M. SANI Machoudi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe,

connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord-Est par le lot n° 489, au Nord-Ouest par une rue de 14 m, au Sud-Ouest par les lots n°494 et 493 et au Sud-Est par le lot n° 491.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36610 déposée le 06 - 12 - 2012, M. TEKO-AGBO Gagnon Anani, profession : officier supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Aného Zowla, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Camp militaire et borné au Nord par la voie rapide de 50 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité HOUNSSI AGAMA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36611 déposée le 06 - 12- 2012, M. NASSEH Namboinse, profession : transporteur, demeurant à Hédzranawoé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 64 ca, situé à Lomé Tokoin-Wuiti, préfecture du Golfe et borné au Nord par un passage de 8 m, au Sud, à l'Ouest par les lots n°15 et 10 et l'Est par le boulevard Jean Paul II de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36612 déposée le 06 - 12 - 2012, M. AMADOTEY-AGBETO Kossi Amah, profession : entrepreneur, demeurant à Nyékonakpoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 80 a 80 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Akpala, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de AZEVI Gnakpo, au Sud par la propriété de KPOGNO Yaovi, à l'Est par les propriétés de BETE Kossi Klomégan GNANVI Labodja et DABA Agbédé et à l'Ouest par la propriété de KPAMON Messan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36613 déposée le 06 - 12 - 2012, M. AMADOTEY-AGBETO Kossi Amah, profession : entrepreneur, demeurant à Nyékonakpoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 74 a 81 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Akpala, préfecture de Zio et borné au Nord par les propriétés de AHIABLAME Etsè et TOVIEKOU Messan, au Sud par les collectivités VLOE Doménoun, AGBODRA Kponvi, à l'Est par la collectivité KATSRI Adokanou et à l'Ouest par la route Mission-Tové-Sanguéra de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36614 déposée le 16 - 12 - 2012, M. AMADOTEY-AGBETO Kossi Amah, profession : entrepreneur, demeurant à Nyékonakpoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux parcelles de terrains ayant les formes des polygones irréguliers d'une contenance totale de 01 ha 09 a 66 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Akpala, préfecture de Zio et borné Partie A : au Nord, au Sud par la propriété de ACOLATSE Dossa, à l'Est par la route Sanguéra-Mission-Tové et à l'Ouest par DOBOU Kodjo. Partie B : au Nord par ACOLATSE Dossa, au Sud par ACOLATSE, à l'Est par AGBOGBO Koudjossan et à l'Ouest par la route Sanguéra-Mission-Tové.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36615 déposée le 06 - 12 - 2012, M. NUBUKPO Koffi K. Mawussé, profession : comptable, demeurant à Atiéguou et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 51 a 83 ca, situé à Tsévié Kpomé Agomé, préfecture de Zio et borné au Nord par la rue Lili de 14 m, au Sud par un passage de 6 m, à l'Est par la collectivité AMASSI et à l'Ouest par les propriétés des collectivités YAOVI Koudadjé et ALATE Houleté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36619 déposée le 07 - 12 - 2012, M. AMEDOME Edem Koffi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 69 ca, situé à Lomé Adoboukomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la rue ATHAME de 8m, au Sud par la rue du soldat NANDJI de 16m, à l'Est par le TF: 313 et à l'Ouest par le TF: 509.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36620 déposée le 07 - 12 - 2012, Mme KLOUVI-FOLIGAN Ayokovi, profession : comptable mécanographe, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 88 ca, situé à Aného Agbata, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par AKUE GNAMATA Ayao et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36621 déposée le 07-12-2012, M. WOENAGNON Kossi Agama, profession : comptable à la retraite, demeurant à Aflao Sagbado et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 38 a 35 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par ADANKPAHU Nougbe et GBANGBAN GBITO, au Sud par AMOUZOU Fiatogbé, à l'Est par GAVI Houssounké et SEMEKONO AGBLEVON et à l'Ouest par AMOUZOU Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36623 déposée le 10-12-2012, M. AMOUSSOU Kossi, profession : commerçant, demeurant à Novissi Komé Vo et domicilié à Vogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 62 ca, situé à Vogan- Adjrégo, préfecture de Vo, connu sous le nom de Abomé et borné au Nord et à l'Ouest par les rues de 20 m et 12 m, au Sud par la maison KALIPE K. Vovignon et à l'Ouest par AMOUSSOU Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36625 déposée le 10-12-2012, M. SETODJI Komlan Paul, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 16 ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs et borné au Nord, à Est par la propriété Prince AGBODJAN, au Sud et à l'Ouest par les rues de 12 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36626 déposée le 10-12-2012, Mlle NASSIF Abléwa Monique épouse DJAFALO, profession : commerçante, demeurant à Adidogomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 97 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par les lots n° 509 bis, 529 bis, 528 bis et à l'Est par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36629 déposée le 11-12-2012, M. GBEDJE Atitso, profession : entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 50 a 14 ca, situé à Tsévié Kovié Kouvé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de GBEDJE Atitso et les héritiers SAFUI, au Sud par les héritiers GAVO et TSIVANYO, à l'Est par les héritiers GAVO et à l'Ouest par les héritiers SAFUI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36630 déposée le 11-12-2012, M. HUISSO André Yawo, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 95 ca, situé à Dagué, préfecture des Lacs et borné au Nord par la route Dagué-Togo Komé, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TOMETY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36631 déposée le 11 - 12- 2012, M. ZOGNRAH Kodjo Blewu Maté, demeurant à Aflao Gakli et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud par les lots n° 832 ; 834; à l'Ouest par une rue de 24 m et à l'Est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36633 déposée le 11 - 12 - 2012, Mlles. FAOUBO Shalom Afi et FAOUBO Daniella Eyram, profession : élèves, demeurant à Agbalépédogan et domiciliées à Lomé, majeures non interdites, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Tsévié Dalavé Modji, préfecture de Zio, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité KPATSA et à l'Est par une rue de 18 m.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36634 déposée le 11 - 12- 2012, M. POLORIGNI Botolisam, profession: environnementaliste, demeurant à Agoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36635 déposée le 12 - 12 - 2012, M. BANGRE Massaoudou, profession : revendeur, demeurant à Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 96 ca, situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nowedu Zongo et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par le lot N° 16, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Blitta de 25 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36637 déposée le 11 - 12 - 2012, M. ADOKOU Kodjo Amédédjossan, profession : Expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 04 ca, situé à Tsévié Djagblé Tokoin, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud par MANE, à l'Est par la route nationale N° 34 et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36636 déposée le 11 - 12 - 2012, M. ADOKOU Kodjo Amédédjossan, profession : Expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Tsévié Djagblé Tokoin, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par ADJA GATO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36638 déposée le 11 - 12 - 2012, M. ADOKOU Kodjo Amédédjossan, profession : Expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 03 ca, situé à Tsévié Djagblé Tokoin, préfecture de Zio et borné au Nord-Ouest et au Sud-Est par ADJA GATO, au Sud-Ouest et au Nord-Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36641 déposée le 12 - 12 - 2012, M. MAWUSSI Komi, profession : étudiant, demeurant et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 94 ca, situé à Kévé Aké Atiglimé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Globomé et borné au Nord, à l'Est par la collectivité LANGAN, au Sud par une rue de 18 m et à l'Ouest par la route Aképé-Yidave de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36642 déposée le 12 - 12 - 2012, M. MAWUSSI Komi, profession : étudiant, demeurant et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 97 ca, situé à Kévé Aképé Atiglimé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Globomé et borné au Nord par une rue de 18 m, au Sud, à l'Est par la collectivité LANGAN et à l'Ouest par la route Aképé-Yidavé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36643 déposée le 12 - 12 - 2012, Mme MIKEM Débi, profession : retraitée, demeurant à Lomé

Cassablanca et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 23 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Elavagnon et borné au Nord, au Sud, à l'Est par GBESSEHO Missadji et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36649 déposée le 10 - 12 - 2012, M. AYEDJINO Akotchédé, profession : inspecteur du trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots n°s 1706, 1704 et 1075 B et à l'Ouest par une voie rapide de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36650 déposée le 12 - 12 - 2012, M. AKOLLY Kwami Dodji William, profession : délégué médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 86 ca, situé à Lomé-Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 1030, au Sud, à l'Est par les rues de 14 m chacune et à l'Ouest par le lot 1033.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36651 déposée le 13 - 12 - 2012, M. LIMAZIE Péyébinesso, profession : architecte, demeurant

et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par les lots n^{os} 1996, 1994, 1990 et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 36652 déposée le 13 - 12 - 2012, M. LIMAZIE Pékébinesso, profession : architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 23 ca, situé à Lomé Avénou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au Nord et à l'Est par les lots N^{os} 65 et 67 B, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m et 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 36653 déposée le 13 - 12 - 2012, M. EVENAMEDE Kodjo Mawulé, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 54 a 68 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord-Est par une rue de 18 m, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par des rues de 16 m chacune et au Sud-Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 36654 déposée le 13 - 12 - 2012, M. EVENAMEDE Kodjo Mawulé, profession : directeur de

société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 17 a 51 ca, situé à Kévé Noépé Agomé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par les propriétés des collectivités TSIKOU DO, AWITY et KPODZO, au Sud par la collectivité KPODZO, à l'Est par la collectivité FIGA et à l'Ouest par les propriétés des collectivités YOVONOU et AMAVI KOULEFIANOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 36655 déposée le 13 - 12 - 2012, M. EVENAMEDE Kodjo Mawulé, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 77 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanyramé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété KOU MODJI Kofi, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la collectivité GABA S.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 36656 déposée le 13 - 12 - 2012, M. EVENAMEDE Kodjo Mawulé, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 66 a 61 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord-Est et au Nord-Ouest par des rues de 16 m et 14 m, au Sud-Ouest par une rue de 18 m et au Sud-Est par la collectivité GOMADZI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36657 déposée le 13 - 12 - 2012, M. KARKA Abro, profession : agent des douanes, demeurant et domicilié à Adétikopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord-Ouest, au Sud-Est et au Sud-Ouest par les lots n^{os} 208 A, 206 et 207 et au Nord-Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36658 déposée le 13 - 12 - 2012, M. KARKA Abro, profession : agent des douanes, demeurant et domicilié à Adétikopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 21 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio et borné au Nord par Maman Venavi, au Sud et à l'Est par la propriété de APENOUVON Messan et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36660 déposée le 13 - 12 - 2012, La société TOGOCELLULAIRE représentée par M. ATCHADEDDJI Affoh, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 21 ca, situé à Lomé Sanguéra Amédenta, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Amédenta-Zossimé, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de VIGNON.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société TOGOCELLULAIRE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36661 déposée le 13 - 12 - 2012, M. GAMEDA Kossi Mokpokpo, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 72 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Soviépié, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n^{os} 179 A, 182 et 178.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36662 déposée le 13 - 12 - 2012, Mme BALOKI M'ma, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 ha 27 a 14 ca, situé à Tsévié Dalavé Hémé, préfecture de Zio et borné au Nord-Ouest et Sud-Ouest par la collectivité AYASSOU, au Nord-Est par la propriété de BAFEI et au Sud-Est par la collectivité KLUTSEVON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36663 déposée le 14 - 12 - 2012, M. BITHO Abalo et Mme KASSIKI Piwouwé, profession : informaticien / secrétaire, demeurant à Doumassessé et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 70 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Légbassito, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de de SOUZA, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36664 déposée le 14 - 12- 2012, M. MOUSSA Saïbou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07 a 10 ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par les lots n° 2364 A et 2365 A, au Sud par une rue de 28 m et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36665 déposée le 14 - 12- 2012, M. AWIKOTO Ladzo, profession : comptable gestionnaire, demeurant à Lomé Cacaveli et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi-Nyivémé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°60, 50 B et 49.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36666 déposée le 14 - 12 - 2012, Mme MENSAH Amélévi, profession : couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 13 ca, situé à Lomé Kpogan Agbetsiko, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés KOUDEKA Attisso et ALIPUI Midoafakpo et au Sud par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36670 déposée le 14 - 12- 2012, M. GBATI Napo, profession : géomètre, demeurant à Agoè-Nyivé Logopé et domicilié à Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Lomé Légbassito Atiémé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de DOUVON et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36671 déposée le 14 - 12- 2012, M. GBATI Napo, profession : géomètre, demeurant à Agoè-Nyivé Logopé et domicilié à Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 87 ca situé à Tsévié Gati, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les rues de 14 m chacune et à l'Ouest par les propriétés de DJENYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36672 déposée le 14 - 12- 2012, M. GBATI Napo, profession : géomètre, demeurant à Agoè-Nyivé Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Tsévié Djablé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DAMESSI et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36673 déposée le 17 - 12- 2012, M. MODJI Komlan Kuma, profession : sans profession, demeurant à Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 03 a 71 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de SEGNO et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36674 déposée le 17 - 12- 2012, M. ANAKPA Yao, profession : militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 04 a 39 ca, situé à Lomé Légbassito Ahonkpoè, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par ADEBE Komi et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36675 déposée le 17 - 12- 2012, M. ANAKPA Yao, profession : militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito Ahonkpoè, préfecture du Golfe et borné au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par la propriété de WARBURTON Mawulé et au Sud-Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36678 déposée le 17 - 12- 2012, M. TCHAMSI Assoulian Katcha, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 ha 71 a 07 ca, situé à Tsévié Hévé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Hévé et borné au Nord et au Sud par les héritiers EGAH, à l'Est par la collectivité EVLI et à l'Ouest par les propriétés des collectivités AGBAMADO et AGOMA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36679 déposée le 18 - 12- 2012, Mme DOGNON Akofa, profession : informaticienne, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè-Nyivé Logopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Avan et borné au Nord-Ouest, au Sud-Ouest, au Sud-Est par la propriété de VIZA et au Nord-Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36686 déposée le 19 - 12- 2012, M. AWADE Komi, profession : agent commercial, demeurant à Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08 a 91 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Cacaveli, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 203, au Sud par les lots n° 206 B et 206 C, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la Rep. 25529.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36682 déposée le 18 - 12 - 2012, Mme ABADJI Mama, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08 a 41 ca, situé à Lomé Totsivi Gbonvé, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 651 B et 653 A, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot 655 et à l'Ouest par les lots n° 652 A et 656 B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36685 déposée le 18 - 12 - 2012, Mme TOKANOU Marguérite, domiciliée en France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 07 a 90 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Démakpoè, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1499 A, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot n° 1501 et à l'Ouest par le lot n° 1497.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 36746 déposée le 02 - 01 - 2013, Mme AWADE Ataféinam, profession : conseiller financier, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 22 a 62 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranwoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la rue Togo 2000, au Sud, à l'Est par des rues de 14 m chacune et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à l'Association Sportive Swallows et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition, n° 00077-RP déposée le 04-04-2012, M. AMAH KPATCHA Bawubadi, profession : directeur de SITADEL Immobilier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Cacaveli, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 202 ha 35 a 76 ca situé à Notsè Attissohoe, connu sous le nom de Glomé et borné au Nord par les collectivités TSROUGBO et ALOSSE, au Sud par la collectivité GALEY Atchanvé, à l'Est par les collectivités TSROUGBO, ALOSSE et GANA et à l'Ouest par la route nationale N° 1 Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00109-RP déposée le 13-11-2012, M° Jean Yaovi DEGLI, profession : avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 ha 72 a 95 ca situé à Kpalimé Kpimé-Séva, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Gloto et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Grégoire Atsou GAYIKPA et au Sud par la rivière Aka dite « CASCADE ».

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucun droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00110-RP déposée le 13-11-2012, M° Jean Yaovi DEGLI, profession : avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 57 a 89 ca, situé à Kpalimé, Kpimé-Séva, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Todzi-Dzokoto et borné au Nord par un sentier menant de Kpimé à Blifou, au Sud par la propriété de l'église catholique, à l'Est par l'église Baptiste ABWE et à l'Ouest par la propriété KOTO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00111-RP déposée le 13-11-2012, M^e Jean Yaovi DEGLI, profession : avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 62 a 43 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Adéplévié et borné au Nord par la propriété AMETEFÉ, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00112-RP déposée le 13-11-2012, M^e Jean Yaovi DEGLI, profession : avocat à la cour, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 a 29 ca, situé à Kpalimé Adéplévié, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Adéplévié et borné au Nord par la propriété LAWSON, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 16 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00113-RP déposée le 15-11-2012, M. AMEVO Yawo Atsu, profession : agent commercial, demeurant à Lomé et domicilié à Totsivi-Gblinkomé, mandataire du sieur DOSSA Kodzo Mawuéna, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 06 a 53 ca situé à Notsè Méliá,

connu sous le nom de Méliá et borné au Nord et à l'Est par la propriété AHOSSOU Amédzémé au Sud par la propriété AHOSSOU Afanou et à l'Ouest par la propriété AKOLITSE Koffi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DOSSA Kodzo Mawuéna et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00114-RP déposée le 15-11-2012, M. AMEVO Yawo Atsu, profession : agent commercial, demeurant à Lomé et domicilié à Totsivi-Gblinkomé, mandataire du sieur SEDJRO Kodjo Minoédjikpo, agent de banque demeurant à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 04 a 25 ca situé à Notsè Méliá, préfecture du Haho, connu sous le nom de Méliá et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHOSSOU Amédzémé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. SEDJRO Kodjo Minoédjikpo, agent de banque demeurant à Lomé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00115-RP déposée le 15-11-2012, M. AMEVO Yawo Atsu, profession : agent commercial, demeurant à Lomé et domicilié à Totsivi-Gblinkomé, mandataire du sieur SEDJRO Kodjo Minoédjikpo, agent de banque demeurant à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 22 a 40 ca situé à Notsè Méliá, préfecture du Haho, connu sous le nom de Méliá et borné au Nord et à l'Est par la propriété AHOSSOU Amédzémé, au Sud par la propriété AHOSSOU Afanou et à l'Ouest par la route Méliá Atchokou de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. SEDJRO Kodjo Minoédjikpo, agent de banque demeurant à Lomé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00116-RP déposée le 27-11-2012, Mme TSEVI Afi, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 80 ca, situé à Agou Havé Nyogbomodji, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Havé Nyogbomodji et borné au Nord par la route Agou Gare – Atigbé Abayémé de 20 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ZIANKOU et à l'Est par la propriété TOUME.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00117-RP déposée le 04-12-2012, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Atakpamé, mandataire de M. AWOUKPE Kodjo, menuisier demeurant à Atakpamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 19 ca, situé à Atakpamé, connu sous le nom de Sada et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité AKPATCHOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. AWOUKPE Kodjo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00118-RP déposée le 04-12-2012, M. OUNATE-LARE Séna Yempapou, profession : missionnaire, demeurant à Dapaong et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 31 ha 03 a 92 ca, situé à Notsè Kpédomé, préfecture de Haho, connu sous le nom de Alati-Atidomé et borné au Nord par la propriété AMENOU Dafo Gnadjé et la route Notsè-Adéta de 20 m, au Sud par les propriétés IBRAHIM Naïm Dine, la famille GADJI,

à l'Est par la propriété de la famille GADJI et la route Atidomé-AGBODJENE de 20 m et à l'Ouest par la propriété IBRAHIM Naïm Dine.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00119-RP déposée le 04-12-2012, M. OUNATE-LARE Séna Yempapou, profession : missionnaire, demeurant à Dapaong et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 ha 66 a 71 ca, situé à Notsè Kpédomé, préfecture de Haho, connu sous le nom de Kpédéké et borné au Nord par la route Notsè-Adéta de 20 m, au Sud par la propriété KONDO Agbéga, à l'Est par les propriétés MIHAYE Sokékou, KONVI Yao et la famille GADJI et à l'Ouest par la ferme Emile-Kopé et la propriété El Hadj BARTY Amadou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00120-RP déposée le 07-12-2012, M^e BODY Téné, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Atakpamé, mandataire de Mme PATOM Afoua Régine, revendeuse, demeurant et domiciliée à Atakpamé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Atakpamé, connu sous le nom de Agbonou-Idiotsé et borné au Nord par le lot n° 234, au Sud par le lot n° 238, à l'Est par le lot n° 236 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme PATOM Afoua Régine et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière

Ingrid A. AWADE